

APPEL À CANDIDATURES

EXPERIMENTATION MARCHE DES PAVILLONS, LYON 7

EMPLACEMENT DE ROTISSERIE

CONTEXTE

Pour tester la création d'un marché d'après-midi (13h30 / 20h) place des Pavillons (Lyon 7) la Ville de Lyon souhaite attribuer à des commerçants des emplacements sur le domaine public.

Conformément au règlement général des marchés de la ville de Lyon, le présent appel à candidatures vise à informer les commerçants de la procédure de sélection mise en œuvre par la Ville.

Les conditions d'attribution de cette autorisation et les critères de sélection exposés ci-après permettent de garantir, avec impartialité et transparence, un égal traitement des candidatures.

PRESENTATION DE L'APPEL A CANDIDATURES

OBJET DE LA CONSULTATION

La ville de Lyon souhaite attribuer un emplacement fixe de 8 ml à un commerçant ayant pour activité « ROTISSERIE ».

Cet appel à candidature concerne les places 29, 30, 31 et 32 de 2 ml linéaire chacune (voir Annexe 1).

Le candidat retenu à l'issue de la présente procédure se verra autorisé pour une durée d'un an à occuper cet emplacement par la délivrance d'un titre d'occupation.

Les réponses aux candidats feront l'objet d'une communication par courrier individuel.

Les candidats seront sélectionnés sur la base des critères définis dans le présent cahier des charges.

CONDITIONS DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

EMPLACEMENT

La présente consultation a vocation à autoriser l'occupation d'un emplacement (places 29, 30, 31 et 32) du marché expérimental des Pavillons installé les mardis après-midis de 13h30 à 20h sur la place des Pavillons à Lyon 7^e.

Cette autorisation temporaire sera délivrée pour une durée d'un an.

MODALITES DE DEBALLAGE

L'autorisation sera consentie à titre précaire et révocable. Les modalités de déballage sont fixées dans le règlement général des marchés en vigueur disponible sur le site internet de la ville de Lyon (www.lyon.fr).

DECHETS

Le marché des Pavillons est un marché « à emport ». A leur départ, les commerçants ne peuvent laisser aucun déchet sur place. Ils ont l'obligation de repartir avec l'ensemble de leurs déchets.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le candidat retenu deviendra titulaire temporairement d'un emplacement fixe et devra s'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public, dont le montant est fixé par délibération du Conseil municipal (voir annexe 2).

Chaque année, la tarification peut faire l'objet d'une révision au 1^{er} janvier.

PROCEDURE DE L'APPEL A CANDIDATURES

PIECES A FOURNIR

La complétude des dossiers conditionne la recevabilité des candidatures.

Liste des pièces à fournir :

- Fiche de renseignements complétée (annexe 3)
- Photos de présentation des produits et de l'étal
- Photos des installations électriques
- Extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) de moins de trois mois (Kbis) portant si nécessaire mention du conjoint collaborateur
- Carte de commerçant non sédentaire en cours de validité
- Attestation de formation en hygiène alimentaire (produits carnés et/ou gestion du chaud ou du froid)
- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule (carte grise)
- Attestation d'assurance du véhicule en cours de validité
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle pour l'activité de commerçant sur éventaires et marchés de l'année en cours
- Toutes pièces visant à justifier les pratiques commerciales (contrats, factures, ...)
- Accompagnés de tout élément que le candidat juge nécessaire de verser au dossier et qui permettront au jury d'analyser sa candidature au regard des critères de sélections mentionnés ci-après

CRITERES DE SELECTION

La ville de Lyon, à travers un comité de sélection composée de l'Adjointe au Maire en charge de l'emploi, de l'économie durable et locale, de l'insertion, du commerce et de l'artisanat (ou de son représentant) et d'agents de la Direction de l'économie et de l'Artisanat de la ville de Lyon, examinera les candidatures reçues, sous réserve de leur recevabilité, à l'aune des critères suivants :

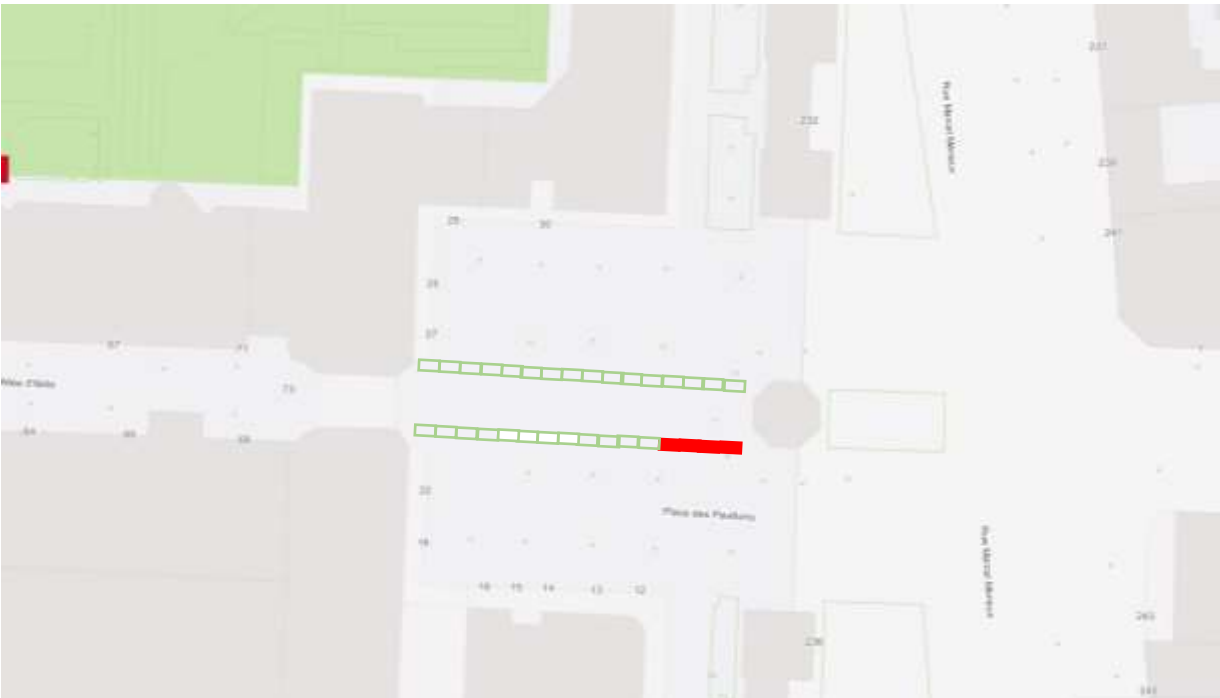
| Critères | Explications | Pondération /100 | Pièces justificatives |
|---------------------------------------|---|--------------------------------|--|
| Approvisionnement sur 55 points | <ol style="list-style-type: none">Achats locaux et/ou circuits-courtsInscription dans une démarche de développement durableVente de produits labellisés | Sur 20 Sur 17.5 Sur 17.5 | Point 1 et 3 : Justificatifs d'achats du dernier trimestre. Point 2 : présentation de la démarche |
| Expérience sur 15 points | Années d'expérience sur les marchés : <ol style="list-style-type: none">Obtention du SIRET (14 chiffres)Date d'ancienneté sur les marchés lyonnais | Sur 5 Sur 10 | Point 1 : Fournir <u>une seule date</u> Point 2 : Préciser le n° (code) de la carte des marchés « ville de Lyon » |
| Qualité des équipements sur 14 points | <ol style="list-style-type: none">Présentation des produitsPrésentation de l'étal | Sur 7 Sur 7 | Fournir des photos en couleur |
| Gestion des déchets sur 16 points | <ol style="list-style-type: none">Démarche de réduction des déchetsGestion, tri et traitement des déchets | Sur 8 Sur 8 | Présentation des procédures mises en place |
| Positionnement qualité / prix | Pour information, le candidat est invité à positionner son offre parmi l'entrée de gamme, gamme moyenne ou le haut de gamme au regard de la qualité/prix. | | |

MODALITES DE DEPOT DE DOSSIER

Le dossier complet est à adresser par lettre recommandée avec accusé/réception (cachet de la poste faisant foi) avant le 30 septembre 2024 :

Ville de Lyon
Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat
BP 69205
LYON CEDEX 01

ANNEXE 1



ANNEXE 2

Extrait de la délibération n° D_23_0646 du conseil municipal du 21/12/2023.

I- Marchés alimentaires

- 1- Tarif journalier du mètre linéaire (ml) applicable soit à un commerçant non abonné, soit à une extension de métrage pour un abonné

| | Semaine Tous les marchés | Samedi et dimanche Tous les marchés | Marché couvert Etats-Unis | |
|-------------------------|--------------------------------|--|---------------------------|--------|
| | | | Semaine | Samedi |
| Droit de place du ml | 1,35 € | 2,70 € | 2,70 € | 5,30 € |

Droits annexes d'électricité : 3,50 € : forfait journalier par commerçant.

- 2- Tarif abonnés pour 2 mètres linéaires (ml) et par mois

| | | Droits de place | Droits annexes d'électricité |
|---|---|--------------------|------------------------------------|
| | | des 2 ml | |
| Marchés à abonnement hebdomadaire (1j/7) | Bio place Henri, Guichard <i>mardi</i> , Martyrs de la Résistance, Commandant Arnaud, Bio Croix- Rousse, Ménival <i>mercredi</i> , Ménival <i>vendredi</i> , boulevard des Castors, Champvert, bio Saint Jean, César Geoffray, Roger Salengro <i>samedi</i> , Saint Rambert, Bio Vaise, place Schönberg, Victor Augagneur après-midi, Loucheur après- midi, Abbé Pierre après-midi, A. Courtois bio après-midi, Fourcade après-midi | 7,28 € | 3,25 € |
| | Place Carnot, Producteurs de pays, Guichard <i>dimanche</i> , Ménival <i>dimanche</i> , Montgolfier, Mermoz Sud, Duchère Balmont | 10,47 € | |

ANNEXE 3

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A COMPLETER

| SOCIETE | |
|--|--|
| Dénomination de la société | |
| Siège social | |
| Code Postal | |
| Ville | |
| N° de SIRET | |
| Date de création (préciser si en cours de création) | |

| ARTISAN | |
|-------------|--|
| NOM Prénom | |
| Adresse | |
| Code Postal | |
| Ville | |
| Téléphone | |
| Mail | |

| MATERIEL | |
|---|--|
| Type de véhicule | |
| Immatriculation | |
| Assurance | |
| Dimensions | |
| Dimensions véhicule déployé (stores, tablettes...) | |
| Descriptions des équipements techniques et des puissances requis (four, plaques de cuisson électriques/gaz, frigos) | |
| Autres sites de déballage | |

| ORGANISATION POUR L'EXPLOITATION DE L'EMPLACEMENT | |
|---|--|
| Conditions d'exploitation | |
| Politique de vente | |
| Produits proposés | |
| Provenance des produits | |
| Clientèle ciblée | |
| Prise en considération des principes environnementaux et du développement durable | |
| Informations complémentaires | |